Image not found or type unknown

Déshériter une partie de ses enfants

Par **merlaine**, le **09/03/2014** à **19:04**

Bonjour. Je suis la maman de 2 enfants pour lesquels se pose le problème suivant: Sera-t- il vraiment possible pour un français (leur père) ayant appartement établi sa résidence principale dans un des pays le permettant,de déshériter la moitié de ses enfants, sachant qu'il continue de percevoir ses pensions de retraite et sa pension d'invalidité de France? Je sais qu'il a liquidé tout ou partie de ses biens immobiliers dans ce but. Leur père les rejette car ils n'ont pas cédé à son ultimatum de venir habiter chez eux il y a quelques annees...merci d'éclairer ce point...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés